

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02084

Numéro SIREN : 490 990 819

Nom ou dénomination : M TARGET

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/034708

Désignation de l'entreprise : SAS M'TARGET			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 44 rue de l'Occitane			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 4 9 0 9 9 0 8 1 9 0 0 0 3 2			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le, 31122020				
			N-1 31122019				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	681 028	33 314	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	151 000	151 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 464 243	745 393	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	7 476	2 150	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	74 241	25 042	
		Immobilisations en cours	AV	AW	304 042	342 628	
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	34 734	603 762
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	153 154	86 595
TO TAL (II)		BJ	BK	2 261 722	2 017 857		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	19 347	1 709	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	235 024	9 195 564	
		Autres créances (3)	BZ	CA	96 730	2 279 173	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG	4 544 370	829 122		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	82 052	46 155		
	TO TAL (III)	CJ	CK	331 754	16 120 506		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	2 593 476	18 138 362		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS M TARGET			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :102 500.....)		DA	102 500	102 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	10 250	10 250
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)		DG		
	Report à nouveau		DH	352 224	224 210
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	325 661	192 384
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TO TAL (I)		DL	791 634	530 343
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TO TAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 681 052	236 185
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)		DV	159 646	82 121
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	10 563 262	8 614 445
	Dettes fiscales et sociales		DY	3 475 734	2 283 760
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	24 406	3 750
	Autres dettes		EA	4 617	4 076
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	438 011	108 209
TO TAL (IV)		EC	17 346 728	11 332 546	
Ecart de conversion passif *		ED			
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	18 138 362	11 862 890	
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 149 050	11 289 014
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	108 438	109 022	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS M TARGET								Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	26 746 492	FH	2 266 202	FI	29 012 694	27 366 579		
		FJ	26 746 492	FK	2 266 202	FL	29 012 694	27 366 579		
	Chiffres d'affaires nets*									
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN	304 042	342 628		
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	16 622	500		
	Autres produits (1) (11)					FQ	266	25		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	29 333 625	27 709 732		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS			
	Variation de stock (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	26 550 413	25 257 002	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	81 440	70 019	
	Salaires et traitements *						FY	1 130 853	1 040 262	
	Charges sociales (10)						FZ	478 310	437 839	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA	476 898	423 540
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	152 381	72 234
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	260	9 063	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	28 870 554	27 309 959	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	463 070	399 773	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		1 178	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	976	113 384	
	Différences positives de change						GN	1 264	1 854	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	2 239	116 415	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		132 439	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	21 691	23 006	
	Différences négatives de change						GS	3 727	12 395	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	25 418	167 840		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(23 179)	(51 425)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	439 892	348 348		

Désignation de l'entreprise SAS M TARGET				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	22 096	33 950	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	300	1 350	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	22 396	35 300	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	368	144 601	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 799	10 932	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 167	155 533	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	20 229	(120 233)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	134 460	35 731	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	29 358 260	27 861 447	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	29 032 599	27 669 063	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	325 661	192 384	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	<div> <div>produits de locations immobilières</div> <div>produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)</div> </div>		HY		
	(3)	Dont	<div> <div>- Crédit-bail mobilier *</div> <div>- Crédit-bail immobilier</div> </div>		HP	3 278	18 335
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1H		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1J		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1K		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RC		
	(9)	Dont transferts de charges			RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A1	2 667	500
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A4		
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			2 167	22 396	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs						

M TARGET
SAS au capital de 102 500 euros
Siege Social : immeuble les Aravis 44 rue de l'occitane 31670 LABEGE
SIREN 490 990 819 R.C.S. Toulouse



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 juin 2021



L'an deux mille vingt un le vingt et un juin à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société M TARGET SA au capital de 102 500 euros et divisé en 410 actions de 250 € chacune se sont réunis en Assemblée générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président Monsieur Stéphane FAUGERAS.

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Sont présent :

Monsieur Stéphane FAUGERAS actionnaire et titulaire des actions numérotées de 1 à 200

Monsieur Frédéric MUSSO actionnaire et titulaire des actions numérotées de 201 à 400

Monsieur Raphael RIGACCI actionnaire et titulaire des actions numérotées de 401 à 410

La société ACG AUDIT CONSULTING GROUP SARL 225 avenue de Lardenne 31100 Toulouse représentée par Monsieur Jean CHENEBAU en tant que Commissaire aux Comptes titulaire

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix représentant 100% du capital suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votée

L'Assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A été élu à la majorité des voix en tant que Président de l'assemblée, M Stéphane FAUGERAS.

A été élus à la majorité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, M Frédéric MUSSO.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Résolutions à caractères ordinaires :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.



Résolutions ordinaires

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 qui s'élève à 14695.34 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 325 661 euros, selon les modalités suivantes :

- 107 468 euros à titre de dividende aux actionnaires soit 262,12 euros par action.
- 218 193 euros au compte « report à nouveau », dont le montant se trouvera ainsi à 570 417 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'établiront à 684 166 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, décide d'approuver ce rapport ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées

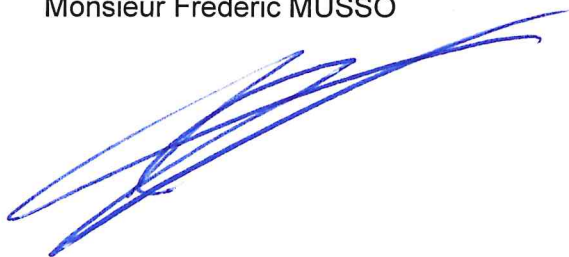
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Le Président Monsieur Stéphane FAUGERAS

A black ink signature consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.

Le Scrutateur et secrétaire
Monsieur Frédéric MUSSO

A blue ink signature consisting of several overlapping, sweeping strokes.



AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes

M TARGET

SAS au capital de 102.500 €
Siège social : 44 rue de l'Occitane
Immeuble «Les Aravis»
31670 LABEGE

RCS TOULOUSE 490 990 819

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux Actionnaires,

I. – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 20 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société M TARGET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

225, avenue de Lardenne - 31100 Toulouse
Tél. 05 61 43 68 80 - Mel : contact@acg.fr

SAS au capital de 710 710 euros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Toulouse Midi-Pyrénées - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
RCS TOULOUSE 8 413 700 428 - N°TVA INTRACOM FR 70 413 700 428

II. – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. – Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons plus particulièrement examiné :

- La valeur d'inscription à l'actif des titres de participations et les créances rattachées ;
- Les opérations de coupure de l'exercice.

IV. - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI.- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE
Le 07/06/2021

ACG - AUDIT CONSULTING GROUP

Jean CHÈNEBEAU

Commissaire aux Comptes